



MAIRIE LE BELLAY-EN-VEXIN

Envoyé en préfecture le 14/01/2021

Reçu en préfecture le 14/01/2021

Affiché le

ID : 095-219500543-20210108-02_2021-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°02

DATE DE LA CONVOCAION 31/12/2020	Le huit janvier deux mille vingt et un à dix-huit heures et quarante-cinq minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 31/12/2020	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 11 Présents : 10 Absent(s) : 1 Votants : 10	Étaient présents : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Olivier MAUGER– Olivier FLIGNY- Guillaume LEVEQUE – Laurent RONDEAU – Isabelle ROBERT – José MATIAS CARVALHO DE MOURA. Absent : Monsieur Sylvain GUICHARD Secrétaire de séance : Madame Elizabeth DUFOUR Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°02 OBJET : Autorisation donnée au Maire pour effectuer la division foncière de la parcelle A291	Monsieur le Maire assisté de Monsieur PIGEONNIER, 1 ^{er} adjoint énoncent les faits suivants : Vu le code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ; Considérant la délibération n°45 en date du 14 octobre 2020 adoptant la vente de la parcelle A291 ; Considérant la nécessité de diviser cette parcelle en trois nouvelles parcelles afin de vendre les deux nouvelles correspondant au terrain et au garage et de conserver la dernière représentant 29 mètres carrés dans le domaine public ; Considérant la nécessité de faire appel à une géomètre-expert afin de procéder à cette division avec l’élaboration d’un plan d’arpentage ; Considérant qu’il y a lieu d’autoriser monsieur le maire à engager l’ensemble des démarches nécessaire à cette division foncière ;


Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 14h à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



	<p>Considérant que la parcelle qui sera conservée au domaine public devra faire l'objet d'une demande de retrait du cadastre quand ne nouveau plan parcellaire sera enregistré ;</p> <p>Il est demandé au conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser, monsieur le Maire, à engager l'ensemble des formalités nécessaires à la division foncière de la parcelle A291 ; - d'autoriser monsieur le Maire, à procéder aux démarches de retrait du cadastre du lot de 29 m² restant qui demeure du domaine public ; <p>Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - donne à l'unanimité l'autorisation au Maire d'effectuer la division de la parcelle A291 - donne à l'unanimité l'autorisation à monsieur le Maire, pour procéder aux démarches de retrait du cadastre du lot de 29 m² restant qui demeure du domaine public
<p>CACHET MAIRIE</p>	<p>Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 12/01/2021</p> <p>EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME</p>
	<p>Le Maire,</p>  <p>Ludovic BAZOT</p>

Liberté • Égalité • Fraternité